

YVELINES

N°19

Objet :

**MODIFICATION DES
AUTORISATIONS DE
PROGRAMMES ET DES
CREDITS DE PAIEMENT**

Rapporteur :
M. François DAZELLE

Date de la Séance :

9 AVRIL 2024

Date de la Convocation :

3 AVRIL 2024

Date d'affichage de la
convocation :

3 AVRIL 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 30

Membres représentés : 03

Membres absents : 02

VOTE :

UNANIMITE

5 abstentions (Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 9 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoint

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Véronique LEBARBÉ, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Jean-Marc JUSTINE, Maeva CRUZ, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY et Jessica DORLENCOURT.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Alisson ZANI	pouvoir à	Katell LANDIER
Gharib NAJI.	pouvoir à	François DAZELLE
Grégory SANCHEZ	pouvoir à	Jessica DORLENCOURT

Etaient absents :

Salim LESAGE
Mourad MERGUI

Secrétaire de séance : Nicole MARTIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/04/2024**N°019****OBJET : MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET DES CREDITS DE PAIEMENT****Rapporteur : M. François DAZELLE****Vu** les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** la délibération n°20 du 6 avril 2022 approuvant la mise en place des autorisations de programmes et des crédits de paiement,**Vu** le Règlement financier et budgétaire et notamment les titres 2 et 3 relatifs à la gestion pluriannuelle, adopté par délibération n°19 du 6 avril 2022,**Vu** la délibération n°18 du 9 avril 2024 relative au vote du budget 2024,**Vu** l'avis de la Commission Finances, Développement économique, Emploi du 2 avril 2024,**Considérant** la nécessité de mettre à jour les autorisations de programme et les crédits de paiement au vu de l'évolution des travaux ;**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré** à l'unanimité des membres présents et représentés (5 abstentions : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)**ARTICLE 1 : ACCEPTE** la modification des autorisations de programmes et des crédits de paiements tels que détaillés en annexe.**ARTICLE 2 : PRECISE** que les crédits de paiements ouverts au budget 2024 sont inscrits au budget 2024 sur les quatre opérations concernées.**Fait et délibéré à Achères, le 9 avril 2024**

Délibération publiée le :

Pour extrait conforme,Accusé de réception en préfecture
078-217800051-20240409-019DEL24_APCP-DE
Date de réception préfecture : 12/04/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication sur le site Internet de la Ville.

ANNEXE : DETAIL AUTORISATIONS DE PAIEMENTS- CREDITS DE PAIEMENTS

Libellé de l'opération	Coût total de l'opération*	Réalisé avant création de l'AP	Montant de l'autorisation de programme	Réalisé après création de l'AP au 31/12/2023	CP2024	CP2025	CP2026
DIVERS TRAVAUX SCOLAIRE 2022002	1 840 091	0	1 840 091,00	514 717,89	400 000,00	400 000	525 373
ECOLE HAIGNERE 2022001	8 061 777	1 008 928,78	7 052 848,08	3 464 064,16	3 588 783,92	0	0
CTM 2022003	10 066 492	1 205 476,71	8 861 015,10	7 461 015,10	1 400 000,00	0	0
CHARPENTE MAIRIE 20220004	650 000	0	650 000,00	0,00	100 000,00	300 000	250 000

*Les opérations ont commencé avant le vote des autorisations de programmes (non obligatoire avant 2022). Une partie du coût de l'opération a donc été payée avant la création de l'AP.

Ressources envisagées pour financer ces opérations

Libellé de l'opération	Montant des subventions*	Montant du FCTVA
DIVERS TRAVAUX SCOLAIRE 2022002	400 000	301 885
ECOLE HAIGNERE 2022001	3 612 687	1 322 615
CTM 2022003	2 600 000	1 651 509
CHARPENTE MAIRIE 20220004	0	106 639

Intitulé du projet	Reste à charge pour la commune
DIVERS TRAVAUX SCOLAIRE 2022002	1 138 206
ECOLE HAIGNERE 2022001	3 126 475
CTM 2022003	5 814 983
CHARPENTE MAIRIE 20220004	543 361

Accusé de réception en préfecture
078-217800051-20240409-019DEL24_APCP-DE
Date de réception préfecture : 12/04/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication sur le site Internet de la Ville